

**Fédération Guinéenne de Football**

FEGUIFOOT

M. Ibrahima Barry

Secrétaire Général

Conakry

Le Caire, le 14 août 2026

Inspection du Stade 28 septembre – Guinée - Décision

Cher Secrétaire Général,

Faisant suite à la récente inspection du Stade 28 septembre, nous avons le plaisir de vous informer de la décision de la CAF concernant l'utilisation dudit stade pour les compétitions de la CAF.

À l'issue de l'évaluation effectuée par l'inspecteur de la CAF, et compte tenu des améliorations réalisées au niveau des infrastructures du stade, la CAF a décidé d'accorder au Stade 28 septembre une homologation temporaire en catégorie 3 de la CAF pour le mois de septembre 2026.

Cette homologation temporaire permettra à l'équipe nationale de Guinée d'accueillir son prochain match de qualification à la **TotalEnergies CAF Africa Cup of Nations KE-TZ-UG 27** à domicile. Elle permettra également aux clubs guinéens engagés dans les **Compétitions Interclubs de la CAF** d'utiliser le stade 28 septembre pour leurs matches à domicile durant cette période, sous réserve de la volonté des clubs concernés et de la Fédération Guinéenne de Football.

La CAF tient toutefois à préciser que cette homologation est accordée **à titre temporaire et pour une période limitée**, compte tenu de certains points qui demeurent à corriger afin d'assurer la conformité complète du stade aux exigences applicables de la CAF.

Par ailleurs, la CAF se réserve le droit de désigner un Inspecteur des Infrastructures des Stades de la CAF pour assister à un match organisé au Stade 28 septembre pendant la période de cette homologation temporaire. Cette présence aurait notamment pour objectif d'évaluer les conditions opérationnelles du stade et de vérifier la mise en œuvre des exigences pertinentes du Règlement des Stades de la CAF avant, pendant et après le match. Le cas échéant, les informations relatives à l'inspecteur désigné ainsi que les modalités de sa mission seront communiquées ultérieurement.

La CAF souhaite remercier le Gouvernement guinéen, la Fédération Guinéenne de Football, la direction du stade ainsi que l'ensemble des autorités et parties prenantes concernées pour leur coopération et leur engagement tout au long du processus d'inspection.

La CAF félicite toutes les parties concernées pour les progrès réalisés à ce jour et les encourage à poursuivre, sans délai, les travaux et mesures correctives nécessaires, avec pour objectif de parvenir à la conformité complète et durable du Stade 28 septembre aux exigences de la CAF.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos sincères salutations distinguées.

**CONFEDERATION AFRICAINE
DE FOOTBALL**

Signed by:

*Samson Adamu*9AEF13AEC51941E...
Samson Adamu

Secrétaire Général a.i